



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JANVIER 2021

Date de la convocation : 07 janvier 2021
Date d'affichage : 07 janvier 2021
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

L'an deux mil vingt et un, douze janvier 2021, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Nadège GEOFFROY, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI, Anne-Hélène MATHIEU
- Messieurs Mourad RAHMANI, Xavier LANTHEAUME, Ludovic LAFARGE, Éric MERLINO, Thierry DUSSAUGE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 Membres.

Excusé ayant donné procuration : Néant

Absent :

- Madame Sylvie PEGOURIE
- Monsieur Yohan BARTHEL

Secrétaire de séance :

- Madame Annie CALLAMARD a été élue.

La séance est ouverte à 20h03

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Annie CALLAMARD accepte cette fonction et, est désignée à l'unanimité par le Conseil.

Ouverture de la séance par l'intervention de Monsieur CATALAYUD, Maire de Birieux venu nous expliquer sa décision de limiter la vitesse à 60km/h sur la route de Birieux/St Marcel avec la pose de panneaux de signalisation routière, proposition rejetée par les élus lors du conseil de décembre 2020. Monsieur CATALAYUD souhaite également interdire la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes.

Monsieur le Maire accueille Madame Anne-Hélène MATHIEU, conseillère municipale remplaçant Monsieur Patrick BREUILLAUD.

1. Approbation du Compte-Rendu de la Séance du 1^{er} décembre 2020

Madame Martine MARCUCCILI DEMANDE que les divers courriers lus au conseil soient en annexe, signale à nouveau l'absence de communication sur les loyers commerciaux et les indemnités du maire et des adjoints.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra indiquer les tranches hautes et les rémunérations perçues réellement.

Madame Martine MARCUCCILI mentionne l'absence des noms sur le vote de l'abri bus.

Madame Martine MARCUCCILI et Monsieur Thierry DUSSAUGE ont contacté la préfecture sur la Mission SPS décidée à 3 pour le projet logement au-dessus de la mairie, il est confirmé par Monsieur le Maire que cela ne nécessite pas de délibération du conseil.

Madame Martine MARCUCCILI et Monsieur Thierry DUSSAUGE demandent qu'il soit noté que l'approbation du compte-rendu est votée à la majorité et non à l'unanimité.

Monsieur Thierry DUSSAUGE signale l'erreur sur le site de la mairie pour la convocation du conseil de ce soir prévue en huis-clos, Monsieur Ludovic LAFARGE a rectifié son erreur avant la tenue du conseil et présente ses excuses.

Madame Martine DURET réclame une consultation des annexes en mairie, et rappelle qu'elle l'a suggéré à deux reprises.

Monsieur le Maire s'oppose aux annexes.

Madame Martine DURET fait part d'une incompréhension sur le tarif de location salle des fêtes pour l'association Co-Danse, une commission sera envisagée à l'issue de la pandémie pour définir le montant qui sera à charge de l'association pour la mise à disposition de la salle un jour de plus.

Monsieur Thierry DUSSAUGE, Madame Martine MARCUCCILI, Madame Martine DURET, Monsieur Eric MERLINO, Madame Annie CALLAMARD désapprouvent l'absence d'explication sur le départ de Monsieur Patrick BREUILLAUD en pleine séance du conseil de décembre 2020.

Monsieur Patrick BREUILLAUD a souhaité que Madame Martine MARCUCCILI lise sa lettre de démission aux élus et réclame que ce courrier soit porté en annexe au compte-rendu. Monsieur le Maire accepte cette lecture.

Madame Annie CALLAMARD évoque le mal être de Monsieur Patrick BREUILLAUD consécutif à cet épisode diffamatoire et insultant lors du conseil précédent et qui porte atteinte à sa dignité.

A la suite de ces observations, le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2020 est approuvé par 06 voix pour, 05 voix contre (Mesdames A CALLAMARD, M DURET, M MARCUCCILI, Messieurs Eric MERLINO, Thierry DUSSAUGE) et 02 Abstentions (Madame A-H MATHIEU, Monsieur X LANTHEAUME)

2. Adhésion à l'assurance statutaire

Adhésion à l'assurance statutaire : renouvellement du contrat Gras Savoye pour 3 ans, garanties identiques, baisse des cotisations.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 00 voix contre et 02 abstentions (Madame Martine MARCUCCILI et Monsieur Thierry DUSSAUGE). Monsieur le Maire est autorisé à ratifier cette adhésion.

3. Retrait de la délibération 2020-60

Annulation de la délibération 2020-60

A la suite d'une observation de la Préfecture au titre de son contrôle, cette délibération est retirée par 12 voix pour, 00 voix contre et 01 abstention (Monsieur Thierry DUSSAUGE).

4. Référent Ambroisie

Monsieur Xavier LANTHEAUME se propose de succéder à Monsieur Patrick BREUILLAUD.

5. Modification du tableau des Commissions

Madame Anne-Hélène MATHIEU se présente pour être membre des commissions finances, associations, numériques et communication

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité sa candidature par 13 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention.

6. Information sur le rôle et la vie des commissions

Information sur le rôle et la vie des commissions présenté par Monsieur Ludovic LAFARGE. Réflexions et avis sur les projets par les commissions avant présentation au conseil municipal.

7. Informations au conseil

Le Centre de Gestion a proposé un médiateur psychologue du travail, Monsieur MAQUET, qui interviendra après l'émergence de difficultés au travail pour plusieurs agents municipaux.

Le 02 février avant le conseil, restitution de Monsieur MAQUET pour les élus, le 03 février 2021 pour les employés.

Le rapport est établi sur la base d'un entretien collectif et des entretiens individuels basés sur le volontariat des employés.

Coût de la prestation : 1 000€ HT.

Eclairage public : Monsieur le Maire confirme avoir adressé un courrier de réclamation au syndicat d'électricité pour trouver une solution concernant l'absence de passage en LED du Pré Royal, quartier dont l'équipement était prévu dans le devis.

Monsieur le Maire propose l'organisation d'une commission travaux pour envisager l'extinction nocturne de l'éclairage public, vote à l'unanimité des élus pour une réflexion à ce sujet.

Pour information, l'instruction des actes d'urbanismes (coût de 3 463€ en 2019 pour 54 actes) est gérée par la Communauté de Communes, entière gratuite actuellement pour Saint Marcel.

Incitation au tri et rappel des divers montants de la redevance incitative sur les ordures ménagères, certains habitants n'ont pas reçu leur poubelle avec la puce d'identification. Des dépôts de sacs noirs sont constatés sur la commune.

La requête au Tribunal Administratif, audience du 02 décembre 2020, de Monsieur Thierry DUSSAUGE contre le Maire de Saint Marcel a été déboutée par le Tribunal Administratif. Le Tribunal a également rejeté les 1 500€ d'indemnités de préjudice demandées par la Commune à l'encontre de Monsieur Thierry DUSSAUGE.

Monsieur Eric MERLINO aborde le déplacement du kiosque de denrées alimentaires réfrigérées car il n'est pas à la place initialement prévue comme le montrait la photo présentée au conseil municipal. Monsieur le Maire indique qu'il faut regarder le plan de masse et pas la photo. Les élus conviennent que l'emplacement est préjudiciable à la boulangerie, cachée en partie par ce kiosque. Il est envisagé de le reculer jusqu'au muret soit environ deux mètres

Coût à la charge de la commune d'environ 2 000€.

Monsieur Thierry DUSSAUGE s'informe sur le litige de la 1ère tranche des travaux de l'école avec l'entreprise ERB. Monsieur le Maire indique que l'isolation thermique a été reprise (coût d'environ 1 000€), que l'étanchéité à l'air va être améliorée coût d'environ 9 000€ le tout supportés par l'entreprise ERB ainsi que les frais d'avocat, les heures de Madame THIELLAND, architecte et les 10 000€ de pénalités à percevoir par la commune sur cette entreprise.

Tranche 2 : consultations des entreprises en mars.

Levée de séance à 22h37

Le Maire,

Dominique PETRONE



Le Secrétaire de Séance,

Annie CALLAMARD

